

COMPTES RENDUS

-

Association d'histoire des sociétés rurales | « [Histoire & Sociétés Rurales](#) »

2020/1 Vol. 53 | pages 169 à 247

ISSN 1254-728x

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2020-1-page-169.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association d'histoire des sociétés rurales.

© Association d'histoire des sociétés rurales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

fusillade de Montredon le 4 mars 1976, brisant net la dynamique régionale. Temps long aussi pour les paysans du Larzac, véritable « carrefour des contestations », lutte d'une décennie qui a le plus grand retentissement national. Après l'annonce en octobre 1970 de l'extension du camp militaire du Larzac, une association se constitue en janvier 1971 associant des paysans et un industriel. D'emblée le choix est fait d'une action non violente, légale, mais qui peut prendre des formes illégales. Ceci est rendu possible dans la durée grâce à l'appui des partis de gauche et en développant des thèmes plus larges comme l'écologie, la défense de la région, etc. Le soutien d'intellectuels et d'artistes a également aidé à faire connaître leur combat et, localement, le côté non violent de celui-ci a permis aux paysans de ménager des liens avec la FDSEA de l'Aveyron. L'élection de François Mitterrand en 1981 met fin à cette lutte.

En dernière partie l'auteur aborde la question de la mémoire et de l'héritage de ces années 1968. Il est certain que ces combats sont en partie oubliés même si certaines luttes postérieures puisent dans le répertoire d'action utilisé alors. En partie seulement, car la lutte du Larzac a été largement mythifiée tandis que, syndicalement, la Confédération paysanne est l'héritière de ces années de contestation. Jean-Philippe Martin tient aussi à faire une place à part au combat des paysannes dans le courant contestataire qui au début se font difficilement accepter mais réussissent peu à peu à se faire entendre dans le mouvement des paysans-travailleurs. Cette étude sur les années 1968 dans le monde paysan montre largement que celui-ci n'est pas resté en marge de ce « moment 68 », mais il l'a fait avec ses revendications propres, ses modes d'action en ayant le plus souvent des difficultés à dépasser le cadre régional (excepté dans le cas du Larzac). Comme d'autres courants

contestataires, ils ne réussirent pas ou difficilement à se structurer, signe d'une radicalisation.

Dans ce petit ouvrage, en s'appuyant sur une bibliographie et des sources aussi complètes que possible, Jean-Philippe Martin a réussi à mettre en évidence les différentes contestations paysannes avec leurs forces et leurs faiblesses, leur originalité tout en s'insérant dans le contexte national.

Jacqueline Sainclivier

Gérard CHOUQUER et Marie-Claude MAUREL (dir.), *Les Mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Les cahiers de la MSHE Ledoux », Guangzhou, Presses universitaires Sun Yat-sen, 2019, 294 p.

L'agriculture a été, au cours des derniers mois, sous le feu des projecteurs : le modèle agricole plébiscité au moment de la création de la Politique Agricole Commune (PAC), dans le cadre du traité de Rome en 1957, est aujourd'hui remis en question, avec des interrogations autour de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, du bien-être animal et du lien de l'Homme à la terre. La crise du COVID-19, qui, au moment de la rédaction de ce compte rendu, immobilise l'économie mondiale depuis maintenant plusieurs semaines a fait resurgir des craintes, inconnues pour beaucoup, d'insécurité alimentaire, remettant en avant le rôle « nourricier » de l'agriculture. L'ensemble de ces questions pèse aujourd'hui sur les choix des politiques agricoles européennes pour l'avenir. Dans ce contexte, cet ouvrage reprenant les mutations récentes des agricultures européennes est donc le bienvenu. Il réunit les contributions de quinze auteurs, en dix chapitres regroupés en deux grandes parties. L'ouvrage

peut être lu dans son intégralité, mais les chapitres peuvent également être consultés individuellement, selon l'intérêt du lecteur. La question est abordée par le thème du « foncier », avec de multiples angles de vue : les auteurs sont, en effet, politistes, juristes, agronomes, agroécologues, sociologues, géographes ou encore historiens.

La première partie aborde les (r) évolutions des politiques agricoles. Les trois premiers chapitres sont consacrés à la France, avec en premier lieu l'histoire agronomique de l'agriculture française depuis les années 1950. L'agriculture française a en effet profondément évolué depuis la Seconde Guerre mondiale, tant en ce qui concerne la démographie que les systèmes de production. Les gains de productivité permis par l'évolution des moyens de production permettent aux exploitations agricoles, de plus en plus spécialisées entre espaces céréaliers et élevage, de s'intégrer de manière croissante aux échanges marchands mondiaux. L'un des enjeux de l'agriculture est aujourd'hui de se développer de manière durable, en préservant à la fois l'environnement et la production de valeur ajoutée au niveau des exploitations.

Le deuxième chapitre considère l'évolution de l'espace politique français après la Seconde Guerre mondiale. Le phénomène inédit de cogestion, association entre l'État et le syndicat agricole dominant, a permis alors une véritable planification économique afin d'accroître la productivité et de moderniser l'agriculture française, l'objectif final étant la sécurité alimentaire. Avec l'essoufflement de ce projet politique, la montée en puissance de la PAC et les récentes crises agricoles, le monde agricole se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'imaginer de nouveaux modes d'action. Pour conclure cette partie consacrée à la France, un troisième chapitre donne

un aperçu des évolutions de la politique foncière française depuis le Code Napoléon de 1804. La tendance d'après-guerre a en effet été de garantir la maîtrise du foncier à l'agriculteur tout en le débarrassant de cette charge. Des possibilités d'évolution sont aujourd'hui suggérées, entre solutions de portage et éco-conditionnalité.

Les trois chapitres suivants concernent l'Europe avec en premier lieu un rappel sur l'histoire de la Politique Agricole Commune née avec l'Union Européenne, ses réformes ultérieures, mais aussi les enjeux de sa future réforme. Il aurait ici été intéressant d'inclure un chapitre sur l'impact de la PAC pour les pays signataires du traité de Rome, les deux derniers chapitres étant consacrés aux pays ayant rejoint plus tardivement l'Union, tels que les pays d'Europe Centrale et les pays méditerranéens, aux héritages agraires bien distincts.

Au moment de leur entrée dans l'Union, une partie des pays d'Europe sont encore en cours de réappropriation foncière suite à la décollectivisation et ils tentent de renouer à la fois avec leur passé et avec les attentes européennes. Pour certains pays, le modèle familial, dominant en Europe, s'est révélé être inadapté et la tendance qui se dessine est plutôt celle d'une concentration au profit des grandes exploitations. Pour les pays méditerranéens, l'agriculture est encore aujourd'hui la principale forme d'utilisation des sols et reste donc fortement liée à la ressource foncière. Explorant dans un premier temps les héritages agraires, le chapitre s'intéresse dans un deuxième temps aux dynamiques de modernisation des agricultures méditerranéennes, qui doivent aujourd'hui rivaliser avec de nouvelles fonctions, notamment résidentielles et environnementales, souvent contradictoires.

La seconde partie est consacrée à des interrogations autour de modèles aujourd'hui particulièrement présents

dans le paysage européen : l'agriculture de firme, l'agriculture familiale et le travail saisonnier. L'agriculture familiale est définie comme une unité de production reposant sur la détention des facteurs de production par l'agriculteur : il détient le capital d'exploitation, maîtrise son foncier et fournit la majorité de la main-d'œuvre, éventuellement aidé par la cellule familiale. Cette forme d'agriculture, largement dominante à l'échelle mondiale, est présentée dès la fin du XIX^e siècle comme modèle de développement. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le succès de l'agriculture familiale française a été possible grâce au soutien des pouvoirs public et du syndicat agricole dominant, via différentes mesures telles que le statut du fermage, le contrôle des structures ou encore grâce à la Politique Agricole Commune. Si les progrès de l'agriculture à la fin du XIX^e siècle, en termes de productivité ou encore d'autonomie alimentaire ont indéniablement été permis par l'agriculture familiale, et bien que cette forme d'agriculture soit tout aussi efficace que d'autres en termes de création de valeur par unité de surface, ce modèle montre aujourd'hui quelques faiblesses et de nouvelles formes d'organisation semblent apparaître, qui choisissent au contraire de dissocier le foncier, le capital d'exploitation et la main-d'œuvre. Celles-ci ne sont toutefois pas si récentes : malgré la position dominante de l'agriculture familiale dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la volonté d'une partie du monde agricole de s'orienter vers une dissociation de l'exploitation, de la famille et de la propriété s'exprime dès les années 1950. Quelques décennies plus tard, en 2006, la loi d'orientation agricole a été décisive, puisqu'elle présente, à la demande des agriculteurs mais également de l'Union Européenne, un nouveau cadre juridique confirmant les logiques entrepreneuriales agricoles. Aujourd'hui,

ces entreprises agricoles « aux allures de firme » mettent en place de nouvelles organisations telles que des holdings, des groupements fonciers, la sous-traitance de travaux ou encore des apports externes au capital d'exploitation.

Dans le cas du foncier, ces nouveautés sont incontestablement une réponse au contexte actuel : une pression foncière croissante associée à une diminution de la population active agricole a donné naissance à de nouvelles formes d'accès au foncier, dans une logique de concentration productive, plus que foncière. Si les entreprises agricoles familiales ont un lien fort avec le marché foncier, l'impact des nouveaux modes d'accès reste aujourd'hui encore difficile à évaluer.

En parallèle, se pose la problématique du travail saisonnier. Si cette forme d'emploi était à l'origine destinée aux cultures intensives et saisonnières, il semble aujourd'hui que cette pratique soit devenue une méthode d'embauche presque classique pour un certain nombre de filières, avec une faible protection juridique et sociale pour les travailleurs, à la limite de l'illégalité. Cette tendance s'inscrit dans celle de l'internationalisation du travail et de l'interdépendance des marchés de l'emploi agricole, dans un contexte social toutefois de plus en plus complexe sur le sujet de la migration, ce qui pose question sur ses développements à l'avenir. L'ouvrage s'achève par des interrogations théoriques autour de la propriété et du foncier une Europe.

Pour conclure, cet ouvrage offre au lecteur un tour d'horizon des évolutions de l'agriculture européenne de l'après-guerre, grâce aux points de vue de différentes disciplines. Si l'on peut regretter le flou de certains chapitres et un relatif manque de cohésion de l'ouvrage dans son ensemble, les auteurs doivent toutefois être félicités pour leur réalisation. Accessible à des non-spécialistes, celle-ci pourra servir de

référence à ceux souhaitant avoir, en un unique ouvrage, un aperçu de la situation actuelle de l'agriculture européenne.

Emilie Bondonio

Claudio BRENNI, *Souveraineté alimentaire et semences. Questions autochtones et paysannes dans la gouvernance de la biodiversité agricole internationale (1970-2013)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2019, 454 p. <https://www.alphil.com/index.php/souverainete-alimentaire-et-semences.html>

Thèse de doctorat soutenue en 2017 auprès du Centre d'histoire internationale et d'études politiques de la mondialisation de l'Institut d'études politiques, historiques et internationales de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, l'ouvrage part d'un constat : « le développement des techniques agricoles d'inspiration industrielle menace aujourd'hui l'agrobiodiversité ». L'auteur considère que du fait de l'essor des monocultures, « la production alimentaire se concentre toujours plus sur un nombre restreint d'espèces et de variétés ». De ce fait, il étudie les stratégies de conservation de la biodiversité, qui prévoient « le maintien de la diversité directement dans les champs ». Parmi les nombreuses organisations de la société civile qui s'opposent à la *brevetabilité* du vivant, Claudio Brenni centre son travail sur les organisations affirmant représenter des peuples autochtones (peuples dominés qui ont subi la colonisation et se sont organisés, surtout dans les Amériques) et une organisation internationale de paysans, née dans les années 1990, La Via campesina (LVC). L'auteur s'intéresse à la façon dont ces organisations ont développé (ou intégré à leur corpus revendicatif) la notion de souveraineté

alimentaire, depuis les années 1970. Il met en évidence comment ces organisations différentes se sont rapprochées, peu à peu, dans le domaine de la lutte en faveur de la biodiversité et contre la *brevetabilité* du vivant tout en s'opposant tant aux firmes transnationales de « l'agrobusiness » qu'aux « pays occidentaux qui hébergent ces entreprises multinationales » (p. 16).

La thèse étudie l'évolution du discours des organisations des peuples autochtones (l'International Indian Treaty Council, IITC, et l'International Indigenous Forum on Biodiversity, IIFB, en particulier) et des organisations paysannes (La Via Campesina) sur la question de la biodiversité, dans différentes « arènes de négociations » internationales. Elle présente la manière dont la question de la souveraineté alimentaire y est reprise par ces organisations. L'ouvrage est donc une analyse des discours tenus dans des lieux de négociations internationales auxquelles participent dans une logique de gouvernance des acteurs non-étatiques : l'arène des droits de l'homme, l'arène de la biodiversité (impulsée par l'ONU, avec, par exemple, la Convention sur la diversité biologique de 1992), celle de la sécurité alimentaire (souvent liée à la *Food and agriculture organization*, FAO) mais aussi celle de la propriété intellectuelle (plus favorable aux firmes et dans laquelle les idées des organisations paysannes ont du mal à se faire entendre).

Au fil des ans, la notion de souveraineté alimentaire défendue avec vigueur par La Via campesina est reprise par les organisations des peuples autochtones mais aussi, après un temps, par nombre d'Organisations non gouvernementales dans un cadre d'alliance souple formant un réseau transnational décentralisé. Pour La Via Campesina, seule la souveraineté alimentaire peut garantir le droit à l'alimentation de tous les peuples. Celle-ci est définie comme « le droit de chaque